



Règlement de l'événement Tunisian Artificial Intelligence (AI) - Insurance HACKATHON

Article 1 : Description

Le présent règlement fixe les conditions générales de participation s'appliquant au hackathon AI-Insurance HACKATHON organisé par la FTUSA.

Le hackathon se déroule en présentiel du 18 mai 2024 à 9H jusqu'au 19 mai 2024 à 12H et ce, à l'hôtel Laico Tunis en marge du 17^{ème} Rendez-vous de Carthage organisé également par la FTUSA.

En participant à cet hackathon, chaque candidat accepte le règlement et toute décision éventuelle des organisateurs. En cas de contestation, les décisions des organisateurs sont sans appel. Le présent règlement est régi par le droit tunisien.

Article 2 : Objet du Hackathon

Le Tunisian AI-insurance hackathon a pour objectif de promouvoir la création et le développement d'applications innovantes de l'IA pour relever des défis relatifs aux processus d'assurance en Tunisie.

Article 3 : Déroulement du Hackathon

Cet hackathon se déroule en présentiel du 18 mai 2024 à 9H jusqu'au 19 mai 2024 à 12H. Le calendrier détaillé est posté sur le site : <https://www.rdvcarthage.com/hackathon/>

Il débute par un kickoff event où les équipes découvrent les deux défis proposés. Pendant le hackathon, les équipes peuvent faire appel aux coachs mis à leur disposition par la FTUSA et qui mettent leurs connaissances et leur expertise à la disposition des participants.

La FTUSA s'engage à mettre à la disposition des participants les bases de données nécessaires dans un format exploitable directement.

Chaque participant devra se présenter le jour de la compétition, avec son propre matériel informatique.

Le participant est seul responsable de son matériel informatique dans le cadre du concours. Il appartient à tout participant de prendre les mesures appropriées pour la protection de leurs données et/ou logiciels.

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser l'utilisation de tout matériel non conforme aux installations et normes en vigueur dans l'établissement.

Tous les participants doivent se munir tout au long de l'événement de leurs pièces d'identité et l'Organisateur se réserve le droit de procéder à des contrôles d'identité s'il l'estime nécessaire

Le Comité met à la disposition des participants les équipements suivants : une connexion WIFI, des prises de courant, ainsi que : des coachs et un service de restauration (déjeuner, pause-café et diner). Pendant l'événement, l'organisateur prendra des photos et réalisera des enregistrements vidéo. Ces photos et vidéos peuvent être utilisées ultérieurement à des fins de publication (médias sociaux et en interne au sein de l'organisation).

Article 4 : Conditions et modalités de participation

Les participants certifient sur l'honneur l'exactitude des informations fournies lors de leur inscription. La FTUSA ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui seraient pas parvenues pour une quelconque raison ou si elles sont illisibles ou impossibles à traiter. Les candidats retenus recevront la confirmation de leur inscription par courrier électronique à l'adresse personnelle qu'ils auront indiquée dans le formulaire. Pour valider leur inscription, les candidats devront accepter les conditions du présent règlement à signer impérativement et à retourner à l'adresse e-mail : alaeddine.chaieb@ftusa.tn

Les candidats retenus pour participer audit hackathon sont dénommés « les participants ».

En participant au hackathon, le candidat déclare que les données qu'il a fournies sont vraies et exactes. Il accepte également que la FTUSA utilise ces données en vue de l'organisation du hackathon.

Les participants n'ont droit à aucun recours dirigé contre la FTUSA et portant sur les conditions d'organisation du hackathon, son déroulement ainsi que ses résultats. Les participants sont seuls responsables des dommages causés par eux ou leurs matériels à des biens ou à des personnes dans le cadre du concours. Le participant se porte garant contre tous recours de tiers à cet égard et reconnaît être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas de violation du présent règlement.

La FTUSA se réserve le droit d'exclure de la participation au concours toute personne ayant troublé son déroulement.

Article 5 : Propriété intellectuelle

- Le participant conserve les droits de propriété intellectuelle sur le concept qu'il propose, mais accorde une licence non exclusive pour ce qui suit :
 - Le concept proposé est mis à la disposition du jury et d'autres participants en vue d'un partage de connaissances, d'une évaluation et/ou d'une réutilisation dans le cadre du hackathon auquel ils participent.
 - La FTUSA peut mentionner, décrire et promouvoir les concepts sélectionnés via différents canaux, tels que médias sociaux, communiqués de presse ou sites web, en faisant référence au(x) participant(s) et au concept.

- Si un tiers tente une action en raison d'une prétendue violation d'un droit de propriété intellectuelle ou autre de ce tiers par quiconque à la suite de la fourniture ou de l'utilisation des services, le ou les participants fourniront, à la première demande de la FTUSA, toutes les informations possibles, ainsi qu'une aide et une assistance (notamment l'intervention volontaire dans une procédure à la première demande de la FTUSA) pour permettre à la FTUSA d'organiser sa défense de manière effective et efficace. Le ou les participants supporteront tous les frais découlant d'une telle accusation.

Les données, le développement, le code source et le produit réalisé pendant le hackathon restent la propriété exclusive de la FTUSA.

Le participant ne peut prétendre de quelque nature que ce soit à aucune propriété sur le développement, le code source ainsi que les données.

Article 6 : Jury et appréciation

A l'issue du hackathon, les Chefs d'équipe disposent au maximum de dix minutes pour exposer leurs solutions respectives au jury, sous la forme d'une présentation orale avec éventuellement un support informatique (PowerPoint...). Ils peuvent aussi se faire assister par d'autres membres de l'équipe. La présentation de la solution peut se faire en français, en arabe ou en anglais. Le jury sera composé d'un panel d'experts spécialisés dans l'intelligence artificielle et les aspects liés au domaine des assurances. Après délibération, le jury choisit les vainqueurs dont les noms sont dévoilés lors de la cérémonie de la remise des prix, le 21 mai 2024 à 13H00. Les résultats peuvent être également publiés sur différents supports de communication. Le jury est souverain et n'est pas tenu de motiver ses décisions. De ce fait, aucune réclamation ne peut être faite par les participants suite à la désignation des vainqueurs. La décision du jury est sans appel.

Le jury évalue les solutions proposées par les participants sur la base des critères suivants :

- Concept
 - o Valeur ajoutée pour l'utilisateur (final) et impact sociétal de la proposition
 - o Pertinence de la proposition pour le défi proposé
- Utilisation de l'intelligence artificielle
 - o Explication claire de l'utilisation de l'intelligence artificielle/Data science/Machine Learning ...
 - o Degré d'ouverture et d'interopérabilité de la solution
 - o Degré de fonctionnalité du prototype ou du Proof of concept
- Faisabilité
 - o Évaluation et identification des risques/solutions pour les points suivants :
 - Faisabilité technique
 - Exigences en matière de données
 - Aspects juridiques et éthiques
 - Aspects organisationnels
 - Faisabilité financière
 - o Next steps : quid après AI-Insurance Hackathon ?
 - Durabilité du concept
 - Implication et championship de l'équipe
- Présentation : Qualité de la présentation

Article 7 – Confidentialité

Chacun des participants s'engage à ne pas divulguer les informations auxquelles ils pourraient avoir accès lors du AI -Insurance Hackathon.

Chaque candidat en participant au Hackathon s'engage à ne pas utiliser les données à d'autres fins que l'Hackathon, à ne pas les communiquer à des tiers, à ne pas les conserver au-delà de la durée des épreuves sans autorisation expresse de la FTUSA et en conséquence,

Il s'engage également à effacer définitivement la base et toute donnée issue de cette base, à l'issue de l'Hackathon.

Article 8 : Responsabilités de la FTUSA

Les organisateurs de la FTUSA effectuent un contrôle continu sur le bon déroulement du hackathon. En cas de force majeure ou pour garantir le bon déroulement du hackathon, ils peuvent prendre toutes les décisions qui écourteraient, prorogeraient, modifieraient, transféreraient, élargiraient ou annuleraient ce hackathon ou l'une de ses étapes/phases, temporairement ou définitivement. Pour les mêmes raisons, les organisateurs peuvent modifier/ajouter des clauses au présent règlement ; celles-ci en feront alors intégralement partie. Ces ajouts seront communiqués au plus tard le jour du hackathon. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de ces changements.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de tout fait qui ne leur serait pas imputable, telles que les défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit,

Les organisateurs ne sont pas responsables de tout dommage qui serait causé aux participants et à leurs biens à la suite de leur participation à l'événement.

Les organisateurs ne sont pas responsables des éventuels dommages, blessures corporelles, accidents ou décès qui pourraient survenir à la suite d'une participation à AI- Insurance Hackathon.

Article 9 : Droit applicable et litiges

Le présent règlement est régi et interprété conformément au droit tunisien. Tout différend découlant du règlement ou en relation avec celui-ci relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Fait à Tunis, le 10/03/2024.

Signature

